

Remplissez le formulaire ci-dessous afin de recevoir votre CODE Ambassadeur et bénéficier de commissions (forfait selon les produits et pays) sur chaque produit que NOUS VENDONS à vos contacts.

Règles applicables au réseau LES 8 :

1. Les Ambassadeurs sont d'anciens clients dûment enregistrés via le présent formulaire.
2. Les prospects démarchés sont de nouveaux clients avec nom et adresse distincts des Ambassadeurs.
3. Les commandes doivent être passées avec un Nom + Code Ambassadeur clairement communiqués.
4. Sauf exception, le règlement des commandes doit se faire par virement bancaire.
5. Seule les deux premières commandes de chaque nouveau client sont commissionnées (ensemble des produits commandés).
6. Les deux commandes doivent avoir lieu dans un délai maximal de 3 mois suivant le premier contact avec SolutionsBio.
7. Les commissions sont variables selon les produits et pays et susceptibles de modification sans préavis.
8. Les commissions sont versées après 30 jours (délai de rétractation) et un montant min de 50.- sur présentation d'une facture par l'Ambassadeur. Alternativement, il est possible d'utiliser la somme - alors augmentée de 15% - sous forme d'un bon d'achat.

Règles applicables aux Ambassadeurs:

1. La prospection ne peut être faite à temps plein ou partiel majoritaire, comme unique activité ou revenu principal. Aucun contrat de travail ne sera établi et aucun salaire versé, uniquement un commissionnement d'apporteur d'affaires.
2. Les Ambassadeurs restent entièrement libres de leur implication et de leur emploi du temps consacré à la prospection. Ils n'ont aucun objectif de performance, de vente ou de garantie de revenus.
3. L'ensemble des frais de prospection est à la charge de l'Ambassadeur, qui assume tous les risques liés à cette activité.
4. Les Ambassadeurs s'engagent à respecter une déontologie stricte lors de leur prospection, à ne pas enjoliver les descriptifs des produits et à ne pas publier d'articles sans accord préalable. Ils s'engagent à la confidentialité des données communiquées.
5. SolutionsBio se réserve le droit de refuser ou d'exclure (après mise en demeure et paiement des commissions dues) toute personne qui ne respecterait pas la déontologie ou les règles. SolutionsBio peut également décider d'interrompre le programme à tout moment, le commissionnement restant alors actif trois mois supplémentaires.
6. Les Ambassadeurs ne font pas de vente mais encouragent à contacter un expert. SolutionsBio conseille les clients au mieux et leur propose les produits les plus adaptés, sans aucune garantie ensuite de commande et donc de commissionnement.
7. Les commissions touchées (hors bon d'achat) doivent être dûment déclarées aux autorités fiscales compétentes.
8. Tout litige éventuel devra faire l'objet d'une démarche amiable avec le cas échéant recours à la médiation, à l'exclusion de toute autre procédure, notamment judiciaire.

NOM :	PRENOM :
ADRESSE :	
TEL :	EMAIL :
N° et/ou DATE COMMANDE :	
« Je souhaite devenir Ambassadeur LES 8 et certifie par la présente accepter les règles ci-dessus »	
Lieu et date:	
Signature:	

Formulaire à imprimer,
compléter et retourner à :

bsg@solutionsbio.ch
www.solutionsbio.ch

Benoît Saint Girons
Tél : +41 76 532 8838 (rappel)

Nous vous remercions de votre intérêt et nous nous réjouissons de collaborer à la promotion de l'écologie personnelle et des 8 fondamentaux. A bientôt !

A compléter par Solutions Bio :

CODE :

Envoyé le :

Premier contact via Code le :

Première commande via Code le :

pour M/Mme :